






Mineure en études allemandes

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURES ET DE LANGUES DU MONDE

Sommaire et particularités

| | |
|-----------------|------------------------------|
| NUMÉRO | 1-085-4-0 |
| CYCLE | 1 ^{er} cycle |
| TITRE OFFICIEL | Mineure en études allemandes |
| TYPE | Certificat |
| CRÉDITS | 30 crédits |
| DURÉE | 1 an |
| COTE R MINIMALE | 20.00 |

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Possibilité de séjour d'études à l'international

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Manuel Meune 514 343-6235

Présentation

La mineure en études allemandes offre une formation de base en langue allemande ainsi qu'une introduction à la culture et à la civilisation des pays germanophones.

Elle s'adresse à ceux qui souhaitent utiliser la langue allemande dans leur domaine respectif ou qui visent un emploi dans les pays germanophones.

Objectifs

Cette mineure, combinée à un programme de majeure dans une autre discipline, permet de compléter un baccalauréat. Elle offre une formation de base complète en langue allemande orale et écrite (sans toutefois l'approfondir) et permet une prise de contact avec quelques aspects de la civilisation allemande contemporaine. Dans beaucoup de disciplines, une bonne connaissance de l'allemand est un atout précieux, notamment dans certains domaines des sciences humaines et sociales. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Forces

- Ce programme peut mener au diplôme de baccalauréat par cumul en langues modernes.
- La possibilité de fréquenter une école d'été allemande.
- Un encadrement assuré par des enseignants bilingues et par un assistant de langue allemande.
- Des professeurs invités par le Service allemand d'échanges universitaires.
- De nombreuses activités sociales et culturelles.
- La présence de la Chaire de recherche du Canada en études allemandes.

Perspectives d'avenir

La Mineure en études allemandes est une formation langagière approfondie avec une introduction à la civilisation. Cette formation permet d'utiliser pleinement la langue allemande dans les études d'autres disciplines (notamment en lettres et sciences humaines) et d'être parfaitement autonome lors d'un séjour d'études ou de recherche ou en vue d'un emploi dans un pays germanophone.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- DIRECTEUR(-TRICE) LITTÉRAIRE
- INTERPRÈTE
- PROFESSEUR(E) DE LANGUES MODERNES
- LINGUISTE

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
 - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
 - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
 - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes : il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

■ Automne 2023 (à compter du 15 août 2022)

- Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2023** ?
- Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2023** ?
- Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2023** ?

Hiver

■ Hiver 2023: Du 15 août 2022 au 1^{er} décembre 2022

Structure du programme (1-085-4-0)

Version 10 (A19)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Apprentissage initial de l'allemand

Option - Maximum 18 crédits.

À l'arrivée à l'Université, les étudiants sont classés selon leurs connaissances de la langue allemande après étude de leur parcours préalable par le responsable, ou, au besoin, après un test (entretien ou test écrit auprès de la coordonnatrice des cours d'allemand au Centre de langues). Selon leur classement, les étudiants devront suivre des cours dans le bloc 71A.

| COURS | TITRE | CR.H. | COURS | TITRE | CR.H. |
|----------|--------------------------|--------|----------|--------------------------|--------|
| ALL 1901 | Allemand 1 (niveau A1.1) | 3.0J S | ALL 1904 | Allemand 4 (niveau A2.2) | 3.0J S |
| ALL 1902 | Allemand 2 (niveau A1.2) | 3.0J S | ALL 1905 | Allemand 5 (niveau B1.1) | 3.0J S |
| ALL 1903 | Allemand 3 (niveau A2.1) | 3.0J S | ALL 1906 | Allemand 6 (niveau B1.2) | 3.0J S |

Bloc 71B Introduction aux études allemandes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

| COURS | TITRE | CR.H. | COURS | TITRE | CR.H. |
|----------|-----------------------------------------|-------|----------|------------------------------------------------|-------|
| ALL 1012 | Allemand parlé 1 | 3.0J | ALL 1912 | Lire en allemand 2 (niveau B1) | 3.0J |
| ALL 1090 | Grammaire avancée 1 | 3.0J | ALL 1913 | Lire en allemand 3 (niveau B2.1) | 3.0J |
| ALL 1110 | Allemand écrit | 3.0J | ALL 2110 | Introduction à la traduction allemand-français | 3.0J |
| ALL 1210 | L'allemand à travers des oeuvres-phares | 3.0J | | | |

Bloc 71C Littérature / civilisation en langue française et traduction

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

| COURS | TITRE | CR.H. | COURS | TITRE | CR.H. |
|----------|--------------------------------------|-------|----------|------------------------------------------------|-------|
| ALL 1310 | Civilisation allemande | 3.0J | ALL 3145 | Traduire la diversité de l'espace germanophone | 3.0 |
| ALL 2214 | Panorama de la littérature allemande | 3.0J | HNU 1000 | Humanités numériques : théories | 3.0J |
| ALL 2321 | Panorama du cinéma allemand | 3.0J | HNU 2000 | Humanités numériques : technologies | 3.0J |
| ALL 3111 | Traduction avancée 1 | 3.0J | LLM 1000 | Espaces linguistiques | 3.0J |
| ALL 3112 | Traduction avancée 2 | 3.0J | LLM 1310 | Fenêtres littéraires sur le monde | 3.0 |
| ALL 3131 | Traduction spécialisée | 3.0 | | | |

Bloc 71D Littérature / civilisation en langue allemande

Option - Maximum 15 crédits.

| COURS | TITRE | CR.H. | COURS | TITRE | CR.H. |
|----------|-----------------------------------------|-------|----------|------------------------------------------------|-------|
| ALL 2200 | Introduction à la littérature allemande | 3.0J | ALL 2350 | Perspectives médiévales | 3.0 |
| ALL 2214 | Panorama de la littérature allemande | 3.0J | ALL 2444 | L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche) | 3.0J |
| ALL 2260 | Romantisme allemand | 3.0 | ALL 3200 | Le film allemand contemporain | 3.0J |
| ALL 2270 | Modernisme allemand | 3.0J | ALL 3263 | Réalisme allemand | 3.0 |
| ALL 2321 | Panorama du cinéma allemand | 3.0J | ALL 3273 | Le roman allemand contemporain | 3.0J |
| ALL 2333 | L'Allemagne moderne | 3.0J | ALL 3281 | Colloque à sujet ouvert | 3.0J |
| ALL 2340 | Histoire de la langue allemande | 3.0J | ALL 3333 | L'Allemagne depuis 1945 | 3.0J |

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

| PROGRAMMES D'ÉTUDES | TYPE | CRÉDITS | NUMÉRO | PÉRIODE |
|-------------------------------|--------------|------------|-----------|-----------|
| Linguistique | Mineure | 30 crédits | 1-180-4-0 | Jour |
| Sécurité et études policières | Baccalauréat | 90 crédits | 1-066-1-0 | Jour |
| Traduction | Baccalauréat | 90 crédits | 1-185-1-0 | Jour |
| Études hispaniques | Mineure | 30 crédits | 1-105-4-0 | Jour |
| Études italiennes | Mineure | 30 crédits | 1-110-4-0 | Jour Soir |

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Les étudiants sans connaissances préalables de la langue allemande choisissent en premier les cours ALL 1901 et 1902 du bloc B. Pour suivre les cours du bloc 71 A, l'étudiant devra avoir des connaissances équivalentes aux cours 101 et 201 du cégep, ou ALL 1901 et 1902, ou ALL 1911 et 1912.
- Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.